



Traité Avoda Zara

Michna 8 - Chapitre 4

לוקחין גת בעוטה מן הנוכרי, אף על פי שהוא נוטל בידו, ונותן לתוך התפוח; ואינו נעשה יין נסך, עד שירד לבור. ירד לבור מה שבבור אסור, והשאר מותר.

On peut acheter d'un idolâtre un pressoir de vin, bien que [l'idolâtre] prenne à la main des grappes à mettre sur le tas de raisins. Le vin n'est considéré comme vin de libation qu'après la descente dans la cuve. Une fois qu'il est descendu dans la cuve, ce qui est dans la cuve est interdit, et le reste est permis.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions